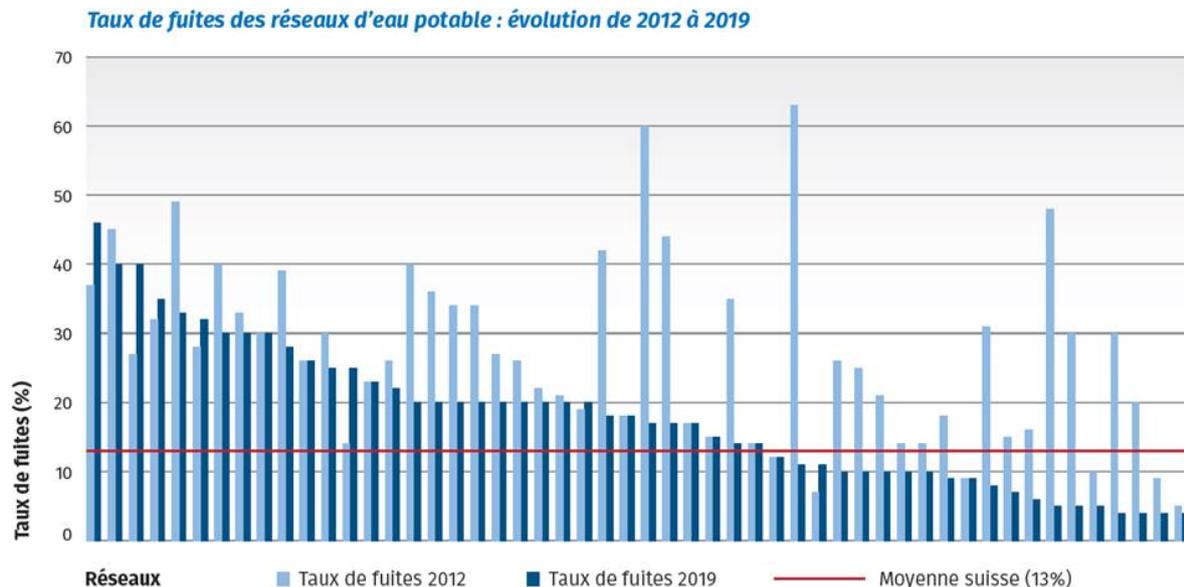


Postulat – Poursuivre la réduction des fuites d’eau dans les réseaux de distribution d’eau potable



Les 52 distributeurs d’eau jurassiens pour lesquels des données 2012 et 2019 sont disponibles ont été classés en fonction du taux de fuites de 2019 (2018 pour quelques cas).

Considérant que la sécheresse de cet été est appelée à se répéter ces prochaines années, avec parfois encore plus d’intensité, il est intéressant de se pencher sur le graphique ci-dessus tiré du Plan sectoriel des eaux 2030 (PsEaux, module 1 p. 16) publié par le Gouvernement fin 2021.

Ce graphique montre les efforts effectués par certains distributeurs d’eau pour réduire les fuites de leurs réseaux. Grâce à ce travail, le taux de fuites moyen est passé de 27% à 16% en à peine 7 ans dans le Jura. Le taux de 16% reste toutefois supérieur à la moyenne suisse, ce qui s’explique par le fait que près de la moitié des réseaux jurassiens perdaient encore, en 2019, 20% ou plus de l’eau captée dans les sources et nappes phréatiques du canton.

De nombreuses communes travaillent actuellement à l’adaptation des taxes d’eau pour assurer le financement futur des mesures de gestion des infrastructures, ce qui permettra de poursuivre la réduction des fuites. Les services cantonaux suivent cette évolution de près et soutiennent les communes dans leurs calculs et adaptations de prix. Si cela est réjouissant, nous devons aujourd’hui nous demander si le financement garantira à lui seul une bonne réalisation des mesures de lutte contre les fuites.

L’office de l’environnement ne dispose pas de données annuelles sur les taux de fuites et peine donc à identifier les distributeurs d’eau qui n’ont pas encore véritablement empoigné le problème. Cela est d’autant plus problématique que la stratégie d’approvisionnement de la population et des entreprises repose en grande partie sur les interconnexions de réseaux. En conséquence, les questions suivantes se posent :

- Certaines communes pourront-elles continuer à ne pas lutter concrètement contre les fuites d’eau au motif d’une situation globalement gérable à l’échelle régionale ?

- Comment les « grossistes », tels que le SIDP et le SEF par exemple, pourront-ils gérer les situations critiques entre distribution d'eau aux « bons élèves » d'une part et « mauvais élèves » d'autre part ?

Au vu de ces incertitudes, le présent postulat demande au Gouvernement d'étudier par quels moyens les services de l'Etat pourront à l'avenir veiller à ce que l'ensemble des distributeurs d'eau s'engage au quotidien et dès les prochaines années à réduire au strict minimum les pertes d'eau potable.

Lisa Raval